RRR

**N° 11580\*03**

DGFIP

# Reçu au titre des dons

**à certains organismes d’intérêt général**

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

**Bénéficiaire des versements**Numéro d'ordre du reçu

2021-999

## Nom ou dénomination :

Association

## Adresse :

Adresse postale - CP Commune

## Objet :

* ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………
* ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………....

## Cochez la case concernée (1) :

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ........./ ..... /........... publié au Journal officiel du ....... / ....../ .......... . ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du …./.…/……..

Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et

L. 719-13 du code de l'éducation Fondation d'entreprise

Oeuvre ou organisme d'intérêt général Musée de France

Établissement d'enseignement supérieur ou d’enseignement artistique public ou privé, d’intérêt général, à but non lucratif

Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

Établissement de recherche public ou privé, d’intérêt général, à but non lucratif

Entreprise d’insertion ou entreprise de travail temporaire d’insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).

Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail) Ateliers et chantiers d’insertion (article L. 5132-15 du code du travail) Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

Agence nationale de la recherche (ANR)

Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

Autre organisme : ………………………………………………………………………………………………

1. ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
2. dons effectués par les entreprises

**Donateur**

**Nom Prénoms :**

DUPOND Eric

**Adresse :**

10 rue de larmor Baden

**Code postal** 56400 **Commune** AURAY



Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

**\*\*\* 12 \*\*\* Euros**

Somme en toutes lettres : douze Euros

**Date du versement ou du don : 31/12/2021**

Le bénéficiaire certifie sur l’honneur que les dons et versements qu’il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l’article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

**Forme du don :**

Acte authentique

Acte sous seing privé

Déclaration de don manuel

Autres

**Nature du don :**

Numéraire

Titres de sociétés cotés

Autres (4)

**En cas de don en numéraire, mode de versement du don :**

Chèque

1. L’organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L’organisme bénéficiaire peut, en application de l’article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l’administration s’il relève de l’une des catégories d’organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l’organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

1. Notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

31/12/2021